

# FILIERE ALIMENTATION ANIMALE

## Chiffres clés

**7,3 millions de tonnes** d'aliments composés industriels fabriqués en Bretagne en 2022 (-3,8 % sur un an), soit 38 % de la fabrication nationale :

- 3,2 Mt à destination des porcins (-7,1 % sur un an)
- 2,7 Mt à destination des volailles (-2,5 % sur un an)
- 1,2 Mt à destination des bovins (+3,2 % sur un an).

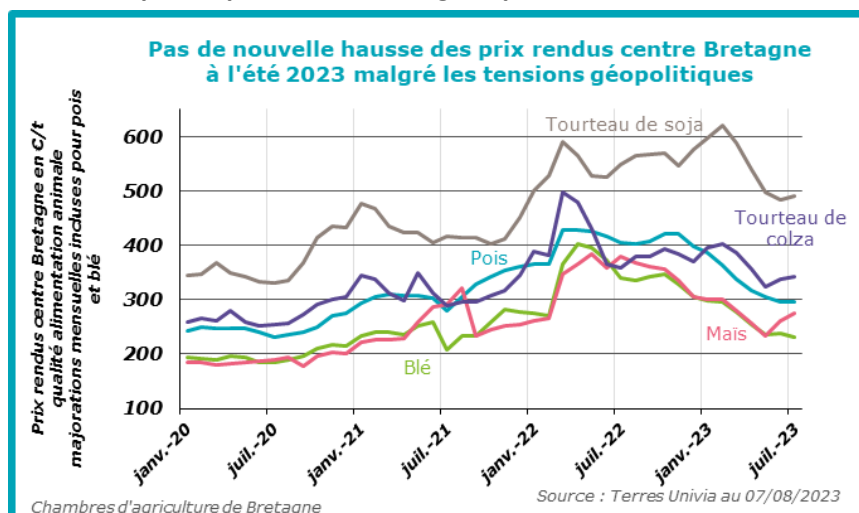
**3,92 millions de tonnes de céréales** conventionnelles et bio incorporées en 2022 par le secteur.

2022 marque un **coup d'arrêt dans la progression des fabrications d'aliments bio** pour le bétail en Bretagne. La chute atteint -16,4 % par comparaison à 2021.

La Bretagne compte **62 usines** dédiées à la nutrition animale.

## Eléments conjoncturels

- **Repli des prix rendus Bretagne après une année 2022 hors norme**



La reprise des frappes russes en Ukraine favorise la volatilité des marchés, sans pour autant impacter les prix à la hausse. **Le blé continue ainsi sa décrue** observée depuis le printemps 2022 pour atteindre **231,7 € la tonne en juillet 2023**. C'est l'abondance de blé russe qui préoccupe davantage les marchés et tire les prix mondiaux vers le bas.

**Le maïs repart à la hausse depuis deux mois avec 275,2 € la tonne en juillet 2023** (+17 % par rapport à mai 2023), tout en restant bien en-deçà des prix historiquement élevés de 2022 (-28 % par rapport à juillet 2022).

**Le cours du tourteau de soja a enfin entamé un fléchissement** après une année 2022 exceptionnellement élevée. Le pic a été atteint en février 2023 avec un prix de 620 € la tonne, avant de se replier à 490 € en juillet 2023. Cela représente un repli de 10 % par rapport à juillet 2022, mais le prix est toujours en hausse de 18 % par rapport à juillet 2021, preuve que les cours restent à des niveaux de prix importants.

- **Le décrochage s'accroît pour les fabrications d'aliments pour les porcins et les volailles**

Les fabrications bretonnes d'aliments continuent leur déclin structurel. Si le **deuxième trimestre 2023 affiche un recul annuel de 5,7 %**, les tendances sont divergentes entre les filières. La **décapitalisation du cheptel porcin** impacte toujours le secteur de l'alimentation animale. Le repli sur la période est de -7 %. **Résultat encore plus sévère pour la volaille**. Alors que depuis le troisième trimestre 2022, le secteur affichait des baisses annuelles comprises entre -4 et -6 % comparé aux mêmes trimestres précédents, le deuxième trimestre 2023 accuse un reflux de -9 %. En revanche, **la fabrication d'aliments pour bovin reste dans une bonne dynamique** et affiche une belle progression annuelle de

6,8 % sur le deuxième trimestre 2023. Cela peut s'expliquer par des stocks fourragers au plus bas après la sécheresse de l'été 2022 qu'il a fallu compenser par l'achat d'aliment pour nourrir le troupeau.

## Actualités

---

- Frappé notamment par l'**influenza aviaire** et la **décapitalisation des cheptels ruminants et porcins**, le recul des fabrications sur l'année 2022 correspond à la production de 15 usines en France. Les industriels du secteur s'inquiètent de **la baisse de rentabilité** pour leurs outils conçus pour faire du volume, mais ils s'inquiètent également de la fragilité de leurs clients éleveurs qui conditionnera leur avenir. Si la tendance continue, le Syndicat National de l'Alimentation annonce que **des usines pourraient fermer**.
- Dans un contexte de repli des productions animales, **Eureden et Terrena démantèlent leur filiale commune Nutrèa**, spécialiste de la nutrition animale. Eureden devient seul actionnaire de la société, mais Terrena rachète deux sites en Maine-et-Loire et en Ille-et-Vilaine. Les deux coopératives conservent l'usage de la marque Nutrèa. L'opération sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve de l'accord de l'Autorité de la concurrence.
- **Sanders en recherche de croissance externe**. La filiale du groupe Avril, leader de l'alimentation animale, a annoncé être entrée en négociation exclusive avec **Axéreal** d'une part et **Soufflet Agriculture** (groupe InVivo) d'autre part pour le rachat de leur activité de nutrition animale.

## A retenir

---

### Les céréales utilisées comme arme de guerre

- La Russie s'est retirée de l'accord d'Istanbul qui permettait depuis un an d'exporter les céréales ukrainiennes nécessaires à la sécurité alimentaire mondiale. Peu après, **la Russie a repris les frappes sur les installations portuaires ukrainiennes** (celles de la mer Noire, mais aussi celles du Danube visant ainsi les routes d'exportations via l'UE). En un mois, **270 000 tonnes ont été détruites**.
- Malgré les menaces militaires russes, **l'Ukraine a mis en place un nouveau couloir maritime sur la mer Noire** pour continuer d'exporter. Des premiers cargos semblent être partis mi-août, reste à voir la pérennité de cette voie maritime dans le temps.
- **Les coûts élevés de fret et d'assurance traduisent le risque pris** sur cette zone géographique. En raison de ces coûts, le commissaire européen à l'agriculture Janusz Wojciechowski a déclaré être **favorable à une aide de l'UE pour le transport des céréales ukrainiennes** dans les pays européens voisins de l'Ukraine.

### Première mondiale : l'UE refuse le soja issu de la déforestation

- L'UE a adopté un règlement **interdisant l'importation de certains produits contribuant à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers**, dont le **soja**. Mise en application dans 18 mois (24 mois pour les TPE et PME).
- Quel impact pour l'alimentation animale en France ? A ce jour, l'observatoire du risque de déforestation importée piloté par Duralim estime **que 73 % du soja utilisé en France est à faible risque**. Les 27 % restants ne sont pas nécessairement à risque, mais les garanties apportées par les pays producteurs ne sont pas suffisantes.
- A ce jour, toujours selon Duralim, **6 % des tourteaux de soja** utilisés par les fabricants d'aliments sont **d'origine France**. La production française tend à se développer et pourrait atteindre près de 650 000 tonnes en 2025 (près de 4 millions de tonnes sont consommées par les filières animales en France chaque année).

Pour tout complément : [delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr](mailto:delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr)